

Des haies pour mieux vivre ensemble pendant les traitements

Le **syndicat** des **Côtes de Bourg** souhaite que ses vignerons s'engagent pour protéger les sites sensibles voisins des vignes des traitements dans les communes de l'appellation. La démarche consiste à planter des haies autour des parcelles.



Les haies jouent l'effet d'une zone tampon lors des pulvérisations phytosanitaires, comme ici dans le vignoble de Saumur-Champigny. ©M.-A. SIMONNEAU

À l'heure des premiers traitements phyto, le vignoble des Côtes de Bourg s'engage dans un projet collectif de plantations de haies autour des sites sensibles (hôpitaux, écoles...) à moins de 50 mètres d'une parcelle viticole. Ayant un rôle de zone tampon, les haies réduisent les phénomènes de dérive lors des pulvérisations phytosanitaires, ce qui permettrait de concilier activités viticoles et lieux de vie.

«#L'idée est de travailler pour le vivre ensemble#», explique Didier Gontier, le directeur du **syndicat** viticole des **Côtes de Bourg**. «#La viticulture est obligée de traiter, c'est une contrainte dont on ne peut pas se passer. **Il faut se féliciter du dialogue établi avec les communes et les établissements.** »

Vingt-quatre sites sensibles ont été identifiés sur les quinze communes de l'AOC **Côtes de Bourg**. La protection de ces établissements nécessiterait, à terme, la mise en place de 2400 mètres de haies arborées. En attendant les premières plantations, prévues à l'automne prochain, le **syndicat** viticole et la communauté de communes de Bourg-en-Gironde ont rédigé, avec l'aide de la chambre d'agriculture, une charte de bon voisinage entre les exploitants et les collectivités.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES PRÊTES À S'ENGAGER

Les vignerons adhérant à cette démarche devront notamment «#**adapter leurs horaires de traitement en tenant compte des activités extérieures collectives**#» et «#avertir l'établissement et la mairie des dates de traitements au plus tard la veille de ces travaux#», tandis que les communes «#s'engagent à fournir aux viticulteurs les horaires d'ouverture et de fréquentation des sites sensibles ».



[Visualiser l'article](#)

Qu'il s'agisse de la plantation de haies ou de l'adhésion à la charte, **ces démarches sont réservées aux vignerons volontaires**. Didier Gontier se dit optimiste: «#L'objectif est d'engager l'ensemble des vignerons. L'outil est bien orienté, il doit être confirmé par la pratique. » Seul l'entretien des haies pourrait être un frein à l'adhésion des producteurs, mais les collectivités seraient prêtes à s'engager sur la question.

Financées par les conseils de département et de région, les subventions pour la plantation des haies devraient également encourager les vignerons à s'engager dans la démarche. Celle-ci fait également appel à l'aide de l'association Arbres et Paysages de Gironde, notamment pour la taille de mise en forme les trois premières années, et du Centre de formation agricole de Pugnac.

Vitisphere – La Vigne